



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 22-09-2025 /

Dossier complet le : 22-09-2025 /

N° d'enregistrement : 005966/KK P

1 Intitulé du projet

Projet immobilier de logements au 161 avenue Victor Hugo a Aubervilliers

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

VILLEBOIS MAREUIL AUBERVILLIERS

Raison sociale

SAS

N° SIRET

91253299100029

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

AUBLIN

Prénom(s)

Justine

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site du projet est localisé dans la partie centrale du territoire d'Aubervilliers, dans l'îlot compris entre le 161, avenue Victor Hugo, le 41, rue du Goulet et les numéros 3-9-13, rue Villebois Mareuil et se développe sur les parcelles cadastrales OY54, 55, 57, 59, 60 et 61. Pour réaliser le projet la démolition des bâtiments existants (à destination de commerces, d'activités et d'entrepôts) est nécessaire. Pour réaliser le projet, et notamment ses niveaux de sous-sol, des excavations sont également nécessaires. Le projet se développe sur une parcelle d'une superficie d'environ 10 580 m² et prévoit la réalisation d'un ensemble immobilier d'une Surface de Planchers (SdP) totale d'environ 29 880 m² à destination de 422 logements (29 712 m² de SdP) et de 168 m² de SdP d'activités. Le projet est décomposé en 3 bâtiments de volumétrie allant du R+6 au R+8. Le projet s'accompagne de la réalisation de 2 niveaux de sous-sol pour accueillir 296 places de stationnement non ouvertes au public. Les accès aux sous-sol se feront par la voie nouvelle créée au sein du projet et accessible depuis la rue du Goulet ou l'avenue Victor Hugo. Le projet prévoit également la réalisation d'un aménagement paysager en partie sur dalle et en partie en pleine terre. Une voie nouvelle au sud du projet sera accessible au

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à créer une nouvelle offre de logements pour répondre aux besoins des habitants et aux besoins de logements en proche couronne de Paris ainsi que de participer au développement et à la requalification de la ville d'Aubervilliers. Surtout le projet se développe dans un secteur très bien desservi par les transports en commun structurants puisqu'il bénéficie de la proximité immédiate de la ligne 12 du métro arrêt "Mairie d'Aubervilliers" à environ 300 m. Cette offre va encore s'améliorer avec la mise en service de la section Est de la ligne 15 du Grand Paris Express qui prévoit un arrêt à la station "Mairie d'Aubervilliers". Le projet de construction a pour objectif de créer des bâtiments avec une architecture qualitative, mais surtout avec des performances énergétiques élevées permettant ainsi d'améliorer l'image du quartier et son aménagement. En effet, le projet viendra remplacer des bâtiments types entrepôts et commerces dont les performances énergétiques sont dépassées par rapport aux objectifs actuels. Par la création d'espaces paysagers et végétalisés, le projet apportera de la végétation en secteur très urbanisé permettant de participer à la limitation du phénomène d'îlot de chaleur urbain et d'assurer une meilleure gestion des eaux pluviales. Le projet par la création

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet dans sa phase travaux prévoit : - la demolition des existants, - la depollution du site, - l'excavation des terres necessaire a la realisation des sous-sols, - la construction des batiments, - la realisation des espaces pietons et des aménagements paysagers. Le projet sera realise en une seule phase et la duree des travaux est estimee a 24 mois. Pour la realisation des sous-sols, il est estime qu'environ 25 650 m³ de terre doivent etre evacuees en filieres adaptees : environ 666 m³ en biocentre, environ 1 604 m³ en ISDI-SA, environ 5 980 m³ en comblements de carrieres pour terres sulfatees, environ 10 043 m³ en ISDI et environ 7 357 m³ de terres restant a caracteriser. En effet, certains sondages n'ont pas pu etre realises en raison de l'occupation des locaux et des sondages complementaires doivent etre realises. Un pre-rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante realise par BEDOC met en evidence des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante. Apres liberation des locaux, des prelevements et sondages seront realises pour confirmer ou non cette presence. Si des produits presentant de l'amiante sont identifiés, ils feront l'objet d'un repérage, d'un suivi et d'un traitement adapte conformement au code de la sante publique. Ce pre-rapport est joint en annexe 20. Un rapport de diagnostic Produits, Equipements, Matériaux, Dechets (PEMD) avant demolition realise par BEDOC estime que les demolitions genereront environ 9 583 tonnes de PEMD pour un volume d'environ 5 300 m³, dont 98,6 % pourra etre evacue vers une filiere de recyclage. Le PEMD est joint en annexe 21

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le site sera occupe par trois batiments dont la volumetrie maximale sera en R+8 et la Surface de Planchers (SdP) totale d'environ 29 880 m² pour 422 logements (29 712 m²) et 168 m² d'activites. Sur deux niveaux de sous-sol, 296 places de stationnement seront disponibles et accessibles depuis trois acces depuis la voie nouvelle creee au sein du projet. Cette voie sera accessible depuis la rue du Goulet ou l'avenue Victor Hugo. Les activites seront accessibles depuis l'avenue Victor Hugo. Afin de faciliter l'utilisation de modes de transport alternatifs doux, de nombreux locaux clos et couverts au rez-de-chaussee des batiments seront dedies au stationnement des velos. Au rez-de-chaussee des differents batiments, des locaux adaptes permettront le stockage et le tri des dechets generes par les usagers du projet. Ces dechets seront ensuite enleves par le service en charge de cette prestation a Aubervilliers. Le projet en developpant des aménagements paysagers, et des espaces verts en pleine terre et sur dalle, aura divers avantages : une desimpermeabilisation du site, l'integration de plantes adaptees au contexte local, une meilleure gestion des eaux pluviales a la parcelle, le renforcement de la presence de la biodiversite en ville, une meilleure integration du projet dans le paysage ainsi que l'amelioration du cadre de vie des usagers. La voie nouvelle pietonne ouverte au public au sud du site s'inscrit egalement dans ces demarches. Elle permettra egalement d'apporter de la permeabilite douce entre l'avenue Victor Hugo et la rue du Goulet.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'un permis de construire valant permis de demolir. D'apres l'etude hydrogeologique jointe en annexe 24, et le tableau repris en annexe 19, le projet, a ce stade d'avancement, est susceptible d'etre concerne par la loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie fonciere : Surface de plancher creee : Surface de plancher creee dediee aux logements : Surface de plancher creee dediee aux activites : Nombre de logements : Places de stationnement Place de stationnement ouverte au public	(environ 10 580 , m²) (environ 29 880, m²) (29 712, m²) (168, m²) (422, logements) (296, places) (0, place)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 161 Voie : Avenue Victor Hugo

Lieu-dit :

Localité : 161 Avenue Victor Hugo 93300 Aubervilliers

Code postal : 93300 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°22'44"E Lat. : 48°54'40"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :

Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le site est localise dans les zones UE et UM du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Plaine Commune dont la derniere evolution a ete approuvee en Juin 2025. Le PLUi est en

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Non, la ZNIEFF la plus proche se situe a environ 2,6 km de la zone du projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type 2 du Parc departemental de La Courneuve (Parc Georges Valbon). Cf. Annexe 9.
En zone de montagne ?	☐	☒	Non, le terrain presente un profil altimetrique allant de + 38,6 m NGF a + 40 m NGF.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Non, le plus proche est a environ 5,8 km au sud est du projet. Il s'agit du Glacis du Fort de Noisy-Le-Sec.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Non.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Non, les entites les plus proches sont situees a environ 16 km et sont les suivantes : - Parc Naturel "Oise Pays de France", - Reserve Naturelle Regionale des "Iles De Chelles".

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Oui, Aubervilliers est couvert par le PPBE l'Etat dans la Seine Saint Denis de 4eme echancee qui a ete approuve par arrete prefectoral le 25/02/2025. Les facades des batiments situees le long de l'avenue V. Hugo sont exposees au depassement des valeurs limites des valeurs limites des niveaux sonores relatifs aux infrastructures de transports routiers. Le reste du site et les facades arrieres
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Oui, le site du projet est situe dans le perimetre de protection de l'"Eglise Notre-Dame des Vertus". L'Achitecte des Batiments de France sera consulte dans la procedure de PC. Vu la dimension du projet et la hauteur de l'urbanisation separant ces sites, il n'y a pas de vue directe ou de transparence. Le site n'est pas un bien inscrit au natrimoine mondial et ne situe pas dans la zone tampon
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation ?	☐	☒	Non, le site du projet est repertorie en classe C des enveloppes d'alerte des zones humides identifiees par la DRIEAT. Cette zone correspond a des espaces pour lesquels il manque des informations ou a une faible probabilite de presence de zone humide. Le site est en quasi-totalite impermeabilise par du bitume et des batiments et ne peut donc pas renondre a la notion de
Dans une commune couverte par un plan de prevention des risques naturels previsibles (PPRN) ou par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Oui, Aubervilliers est couvert par un perimetre de risques lies a la dissolution du gypse anteludien, en application de l'art. R.111-3 du Code de l'Urbanisme, ayant valeur de PPRN de Mouvement de Terrain.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Oui, ce perimetre a ete approuve par un arrete prefectoral en date du 21/03/1986 et modifie le 18/04/1995. Le site du projet est dans ce perimetre. L'etude geotechnique menee (G2 AVP et G5 annexe 22), permet une reconnaissance
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Oui, l'historique industriel du site et l'etat environnemental des sols ont ete caracterises par SOLPOL, avec une etude historique et des prelevements : 9 sondages descendus entre 5 et 6 m de profondeur. Les resultats mettent en evidence : des metaux lourds ; des concentrations notables en HCT sur matiere brute, antimoine, sulfates et fraction soluble sur eluat ; des anomalies en HCT sur brute
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Oui, le site est dans la zone de repartition des eaux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Non, la Ville d'Aubervilliers ne dispose pas de ce type de captage. La commune la plus proche en disposant est celle de Saint-Denis.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Non, le site inscrit le plus proche est l'« Ensemble urbain a Paris » a environ 2,1 km. Cf. Annexe 11.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Non, la zone Natura 2000 la plus proche est celle du Parc départemental Georges Valbon a La Courneuve a environ 2,6 km a vol d'oiseau au nord. Au regard des distances separant le site du projet des sites Natura 2000, de la densite d'urbanisation et des axes de transports structurants (A86, A1 N186, voies ferrees, etc.), il n'y aura pas d'impact sur cet espace Cf. Annexe 7
D'un site classé ?	☐	☒	Non, le site classe le plus proche est le Parc des Buttes-Chaumont a Paris a environ 3,1 km du site. Au regard de la distance, de la densite d'urbanisation et des axes de transports structurants separant les deux sites, le projet n'aura pas d'impact sur cette zone. Cf. Annexe 11.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Une etude hydrogeologique a ete realisee par un bureau d'etudes specialise. Le rapport technique de cette etude est joint en annexe 24. Ses principaux enseignements (notamment en matiere d'estimation des Niveaux des Plus Hautes Eaux (NPHE), des debits et des volumes d'exhaure) sont repris dans l'annexe 19. Ces elements montrent qu'un dispositif de rabattement de la nappe
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Les calculs realises dans le cadre de l'etude hydrogeologique montrent que les parties enterrees des batiments devront etre protegees vis-a-vis de la presence et des remontees de la nappe la moins profonde par le biais d'un cuvelage jusqu'a une cote de protection choisie par le Maitre d'Ouvrage. Dans le cas ou la cote retenue serait inferieure au niveau des Eaux Exceptionnelles (EE)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	L'excédent en materiaux est lie a la demolition des batiments existants sur le site et aux excavations necessaires a la realisation des niveaux de sous-sols. Le diagnostic PEMD avant demolition estime que les demolitions vont generer environ 9 583 tonnes de PEMD pour un volume d'environ 5 300 m3, dont 98,6% pourront etre evacues vers une filiere de recyclage (cf. Annexe 21).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	La construction des batiments et les aménagements extérieurs impliquent uniquement l'apport de materiaux classiques de construction
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est prévu en zone urbaine du P.L.U.i. de Plaine Commune, dans un secteur de la commune de AUBERVILLIERS largement construit, en lieu et place de bâtiments d'activités dont le fonctionnement est assuré par des raccordements aux réseaux techniques des différents concessionnaires (eau potable, assainissement, électricité, etc.) transitant notamment sous les voiries
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	D'après les couches du SRCE consultables sur le site de la DRIEAT, le site du projet n'est pas concerné par les composantes ou objectifs de ce schéma et le projet n'est pas de nature à leur porter atteinte. Le site aujourd'hui en quasi totalité urbanisé et imperméabilisé sera, après réalisation du projet, en partie désimperméabilisé grâce à la création d'espaces de pleine terre. Le diagnostic de la
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000 (cf. Annexe 7).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet ne consommera pas d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes puisqu'il s'implante sur un terrain déjà urbanisé, en zone urbaine du PLUi de Plaine Commune en cours de révision. De plus, le site est considéré comme étant occupé par des « activités » d'après la carte des Modes d'Occupation des Sols (MOS) éditée par l'Institut Paris Region (cf. Annexe 6).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	D'après la base de données disponible sur Georisques, le site du projet accueille une IPCE soumise à Enregistrement en fin d'exploitation. Par ailleurs, l'IPCE en exploitation la plus proche (soumise à Autorisation mais non classée SEVESO) est localisée à environ 250 m du site. Enfin, le site du projet n'est concerné par aucune servitude liée aux canalisations de transport de gaz, du
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	D'après la base de données Georisques, le site du projet est dans : - une zone aléa retrait et gonflement des argiles (exposition moyenne), - une zone potentiellement sujette aux débordements de nappe souterraine, - une zone de sismicité très faible, - dans la zone de "potentiel de radon" de catégorie 1, - dans le périmètre de risques liés à la dissolution du gypse antéludien ayant valeur de
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Pour assurer son exploitation, le projet n'intègre pas d'installation susceptible d'entraîner un risque sanitaire pour les occupants de ses surfaces ni des immeubles
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	En phase chantier, le projet implique d'importants travaux de terrassement lesquels seront utiles à l'amélioration de la qualité des sols, ces travaux se traduisant en particulier par l'excavation et l'évacuation de terres à destination de

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase travaux, le trafic sera lie aux camions necessaires a l'evacuation des deblais et a l'acheminement du materiel et des materiaux de construction. En phase d'exploitation, le trafic engendre sera celui lie aux usagers du projet. La proximite immediate de la station "Mairie d'Aubervilliers" sur la ligne 12 du metro fera des transports en commun le mode de transport privilegie. Les flux de vehicules generes par le
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Dans le cadre de son fonctionnement courant, le projet ne prevoit pas d'exploiter, d'installations techniques bruyantes. En phase chantier, les travaux (en particulier en phase de demolition) pourront temporairement etre
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site du projet est localise partiellement a l'interieur du secteur affecte par le bruit genere par les circulations routieres de l'avenue V. Hugo classee voie de categorie 3 par l'arrete prefectoral n°2023-2967 du 25/09/2023 (cf
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Dans le cadre de son fonctionnement courant, le projet ne prevoit pas d'exploiter, d'installations techniques susceptibles d'etre a l'origine de vibrations. En phase chantier, les travaux (en particulier en phase de
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Le projet etant situe non loin des infrastructures de la ligne 12 du metro transitant sous l'avenue V. Hugo, une etude a ete confiee a un bureau d'etudes specialise. Le rapport technique joint en annexe 26 montre que les niveaux de
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les emissions lumineuses generees par le projet seront liees a l'eclairage des espaces extérieurs necessaire a l'acces et a la desserte interne du projet ainsi qu'a l'eclairage interne des batiments
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet s'insere en milieu urbain dense avec des emissions lumineuses classiques de ce milieu, a savoir des emissions liees aux lumieres necessaires a l'eclairage de l'espace public et des batiments voisins
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Compte tenu de sa programmation, le projet engendrera necessairement des rejets d'eaux usees et d'eaux pluviales.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les rejets d'eaux usees auront lieu dans le reseau d'assainissement existant avoisinant au moyen de raccordements a creer dans l'operation, dans le respect de la reglementation en vigueur. En matiere d'eaux

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet genere des eaux usees liees a son occupation, a savoir : eaux de vannes (issues des toilettes) et les eaux grises (issues des douches, cuisines, lave-linge,...) Le projet genere egalement des eaux pluviales recuperees des toitures des batiments et des espaces impermeabilises du projet et notamment les acces.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux, les dechets seront ceux lies a la demolition des batiments existants et a l'excavation des terres necessaire a la creation des niveaux de sous-sol et des fondations. Le diagnostic PEMD avant demolition estime que les demolitions vont generer environ 9 583 tonnes de PEMD pour un volume d'environ 5 300 m3, dont 98,6% pourront etre evacues vers une filiere de recyclage (cf. Annexe 21). Pour la realisation des
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet etant situe dans le perimetre de protection associe au Monument Historique de l'Eglise Notre-Dame des Vertus, l'Architecte des Batiments de France sera consulte pour avis dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire. Il est a noter qu'au regard de la dimension de ces batiments, de la densite et hauteur de l'urbanisation separant le site du projet de ce monument, il n'y a pas de vue directe ou de transparence
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site, aujourd'hui localise en zone urbaine et occupe par des batiments a destination de commerces, entrepots et d'activites sera, apres realisation du projet, toujours localise en zone urbaine mais a destination de logements.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Dans un rayon de 500 m autour du site, des projets ont ete recenses grace aux bases de donnees de la DRIEAT, de la MRAE et de l'IGEDD. La liste de projets identifiées est consultable en annexe 17 et l'argumentaire est repris ci-dessous. - La ZAC Centre-Moutier ayant fait l'objet d'une etude d'impact est une operation de faible ampleur integrant de la demolition reconstruction et dans un planning long rendant ses incidences minimales et diffuses. - La ligne 15 du GPE et le reamenagement des berges du canal de l'Ourcq, ayant fait l'objet d'etudes d'impact, permettront aux usagers de beneficier des transports en commun et de voies de circulation douce a proximite immediate. Les incidences de ces projets s'averent donc positives pour les usagers du projet objet de la presente demande. - Trois autres projets ont fait l'objet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Voir annexes techniques jointes et notamment le diagnostic environnemental des sols de SOLPOL (annexe 23 et 23 bis) et la note d'isolement acoustique des facades (annexe 25). Repris de l'étude hydrogéologique, jointe en annexe 24, le tableau joint dans l'annexe 19 (cf. à la fin du paragraphe "L'hydrogéologie") présente, à ce stade de définition du projet et des investigations réalisées, les rubriques de la nomenclature relative à la loi sur l'eau (définie à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement) susceptibles d'être sollicitées pour permettre la réalisation des travaux du projet et l'exploitation de ce dernier. Une autorisation pourrait s'avérer nécessaire au titre de la rubrique 1.1.2.0 (en fonction de la durée du pompage nécessaire et / ou de la période durant laquelle celui-ci serait réalisé).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures prévues portent notamment sur la géotechnique, la qualité environnementale des terres, l'hydrogéologie, la gestion des eaux pluviales, l'isolement acoustique des facades, et la prise en compte de l'environnement vibratoire. Extraites de rapports techniques joints dans les annexes 20 et suivantes du dossier, ces mesures sont présentées de façon plus synthétique en annexe 19.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet participe à la création d'une nouvelle offre de logements pour répondre aux besoins des habitants et aux besoins de logements en proche couronne de Paris ainsi que de participer au développement et à la requalification de la ville d'Aubervilliers dans un secteur très bien desservi par les transports en commun structurants : arrêt "Mairie d'Aubervilliers" sur la ligne 12 du métro à environ 300 m. Cette offre va se renforcer avec la future mise en service de la section Est de la ligne 15 du Grand Paris Express prévoyant un arrêt à la station "Mairie d'Aubervilliers". Différentes études ont été menées ou sont en cours de mise à jour dans un double objectif : (1) de limiter les éventuels impacts du projet sur l'environnement et (2) de réduire les éventuels impacts de l'environnement sur les futurs usagers. Ces études sont

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom AUBLIN

Prénom Justine

Qualité du signataire Responsable Conception

À Issy-les-Moulineaux

Fait le 22-09-2025 / /



Signature du (des) demandeur(s)